

Notre dynastie commence avec l'empereur Yi-tsou<sup>1</sup> qui, peigné par le vent et lavé par la pluie<sup>2</sup>, conquiert tout le pays à l'intérieur des mers; il prit la région de Chou<sup>3</sup>; il prit le Kiang-nan<sup>4</sup>; il prit la région de Wou et de Yue<sup>5</sup>; il prit le Kouang-tong<sup>6</sup> (et le Kouang-si); il prit le Ho-peï<sup>7</sup> mais le territoire des divers arrondissements du Ho-tong<sup>8</sup> touchait à celui de Yeou et de Ki<sup>9</sup>; comme un rempart solide, il ne céda pas aux armées impériales. Quand l'expédition militaire<sup>10</sup> eut pris fin, elle n'avait pas remporté de succès; aussi, quand la foule des sujets voulut décerner à l'empereur le titre magnifique d'universel souverain, il<sup>11</sup> répondit: « Le Ho-tong n'est point encore soumis; Yeou et Ki ne sont point encore repris; comment aurais-je une souveraineté universelle? » En définitive, par modestie, il refusa et n'osa pas accepter<sup>12</sup>.

Puis, à l'époque de (T'ai) tsong (976-997), les armées impériales firent trois fois des expéditions; le Ho-tong fut alors reconquis; mais la région de Yeou et de Ki resta finalement entre les mains des K'i-tan et ne put être reprise<sup>13</sup>. Telles furent les difficultés que rencontra (T'ai) tsong lorsqu'il voulut instaurer une conduite de souverain et réunir tous les territoires.

1. Le commencement de cette ligne doit sans doute être restitué en 藝祖皇帝. On sait que, dans le *Chou king* (chap. *Chouen tien*; Legge, C. C., III, p. 37), le terme 藝祖 « l'ancêtre parfait » désigne le plus lointain des ancêtres de Yao. De même ici, ce terme est appliqué à l'empereur T'ai tsou 太祖 qui fut le fondateur de la dynastie des Song en l'an 960; nous pouvons justifier cette explication au moyen d'un texte historique; en effet, lorsque, en 1127, Kao tsong 高宗 se fit proclamer empereur dans la ville qui est aujourd'hui Kouei-tô fou 歸德府 (prov. de Ho-nan), mais qui était alors nommée soit Ying-t'ien fou 應天府, soit capitale du Sud 南京, il choisit cette ville pour y être intronisé parce qu'on lui avait rappelé que c'était là que son premier ancêtre Yi tsou (c'est-à-dire T'ai tsou) avait obtenu l'autorité souveraine 南京乃藝祖興王之地 (cf. *Song che*, chap. xxiv, p. 2. b).

2. Cette expression caractérise le rude vie du guerrier qui n'a pas le temps de s'occuper de faire sa toilette et qui est exposé à toutes les intempéries; elle est un des clichés dont se servent volontiers les textes historiques; voyez le *P'ei wen yun fou*, à l'expression mou yu.

3. Le Sseu-tch'ouan.

4. Le Kiang-sou et le Ngan-houei.

5. Le Tchō-kiang.

6. Je suppose que le mot effacé après le

mot 東 doit être le mot 西; il faudrait donc lire: il prit le Kouang-tong et le Kouang-si, c'est-à-dire les deux districts de Kouang-nan tong lou et de Kouang-nan si lou; l'abréviation dont il est fait usage ici s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et on parle des provinces de Kouang-tong et de Kouang-si sans se rappeler le plus souvent que ces termes désignaient à l'origine la partie orientale et la partie occidentale du Kouang-nan 廣南.

7. Le Ho-peï correspond à la partie méridionale de la province actuelle de Tche-li.

8. Le Ho-tong correspond en gros à la province de Chan-si.

9. Cf. p. 27, n. 7 et 8.

10. Il semble bien qu'ici le mot 駕 ait la valeur d'expédition militaire, comme plus loin dans la phrase 王師三駕.

11. Les deux mots manquants sont vraisemblablement houang ti « l'empereur ».

12. Cet incident a dû vraisemblablement se passer en l'année 963; à cette date en effet le *Song che* (chap. 1, p. 6 b) nous apprend que l'empereur refusa un titre honorifique que voulaient lui décerner ses sujets; il est vrai que, sur les instances répétées de ses ministres, il finit par céder; mais le titre qu'il accepta ne comporta pas les deux mots — 統.

13. C'est en la troisième année yong-hi (986) que T'ai tsong échoua dans sa tentative pour reprendre aux K'i-tan ce qui est aujourd'hui le nord de la province de Tche-li, en deçà de la Grande Muraille.